

QUOI FAIRE EN CAS DE (SUSPICION DE) CONTAMINATION ?

L'agent prévient son supérieur hiérarchique (élue ou DGS)
L'agent rentre immédiatement chez lui et appelle son médecin traitant



Fermer les locaux dans lesquels l'agent a travaillé pendant au moins trois heures.
Rechercher les agents ayant été en contact étroit de l'agent contaminé au sein de la collectivité
Ces agents appellent leur médecin traitant ou un spécialiste pour avis



Au bout de trois heures, procéder au nettoyage renforcés des locaux et équipements concernés

Equiper l'agent de nettoyage d'une blouse à usage unique et de gants de ménage
Nettoyer avec un bandeau à usage unique imprégné d'un produit détergent
Rincer à l'eau avec un autre bandeau de lavage à usage unique
Laissez sécher
Désinfectez à l'eau de javel diluée avec un nouveau bandeau à usage unique
Éliminez les déchets par la filière classique
Lavez-vous les mains



ATTENTION :

Avant utilisation de produit détergent et l'eau de javel, lisez la Fiche de Donnée de Sécurité (Aération des locaux, EPI (Équipement de Protection Individuel))
Signaler que le sol est glissant via des panneaux.